

# Les immatriculations de véhicules neufs Regard sur les chiffres 2021



Les données présentées dans ce document proviennent toutes du Répertoire Statistique des Véhicules Routiers (RSVéRo) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire. Ce répertoire recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (outre-mer compris) à partir des informations transmises par le Ministère de l'Intérieur (via l'Agence Nationale des Titres Sécurisés).

Ces données sont issues du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV).

Cette publication a pour objectif de diffuser aux parties intéressées en Martinique une information déclinée de manière plus adaptée au territoire sous diverses formes, graphiques et tableaux, évitant ainsi d'avoir à réaliser soi-même l'extraction et le traitement des données depuis le site internet ministériel de diffusion :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

Le choix des données mises en lumière ainsi que les interprétations et commentaires textuels sont le fruit de l'observation et de la veille locale continues organisées sur le sujet par la DEAL Martinique.

<b>I. Une reprise pour le secteur après une année marquée par la crise sanitaire.....</b>	<b>6</b>
<b>II. Après le creux, une reprise des ventes particulièrement favorable aux véhicules hybrides..</b>	<b>9</b>
<b>III. Les autres catégories de véhicules.....</b>	<b>12</b>
<b>IV. Parc total : un âge moyen des véhicules de 8 ans.....</b>	<b>19</b>

Tableau 1 : Immatriculations de véhicules neufs en Martinique.....	6
Tableau 2 : Immatriculations mensuelles de véhicules neufs particuliers en Martinique en 2021.....	8
Tableau 3 : Immatriculations de véhicules neufs particuliers dans les départements d'outre-mer.....	9
Tableau 4: Evolution de la part des différents modes de motorisation dans les achats de véhicules neufs.....	11
Tableau 5: Immatriculations neuves en Martinique de cyclomoteurs.....	17
Tableau 6 : Age moyen des véhicules pour le parc au 01/01/2021.....	19
Figure 1 : Evolution des immatriculations neuves de véhicules en Martinique.....	7
Figure 2 : Evolution des immatriculations neuves de véhicules dans les DOM à partir de 2004.....	9
Figure 3 : Evolution des immatriculations neuves de véhicules dans les territoires ultramarins à partir de 2009 en base 100.....	10
Figure 4 : Nombre de véhicules particuliers neufs immatriculés en 2021 dans les DOM - hors Mayotte - pour 1000 habitants.....	10
Figure 5 : Immatriculations des véhicules neufs selon la motorisation.....	11
Figure 6 : Immatriculations des véhicules neufs particuliers selon la nature de l'acheteur.....	12
Figure 7 : Immatriculations des véhicules neufs selon la motorisation et la nature de l'acheteur.....	12
Figure 8 : Immatriculation des voitures particulières neuves par puissance administrative.....	13
Figure 9 : Evolution des immatriculations neuves des bus.....	14
Figure 10 : Evolution des immatriculations neuves des VASP.....	10
Figure 11 : Répartition des VASP Année 2021 Martinique.....	15
Figure 12 : Evolution des immatriculations neuves de motocycles et de cyclomoteurs en Martinique.....	16
Figure 13 : Evolution des immatriculations neuves des véhicules de Transport de marchandises.....	17
Figure 14 : Evolution des immatriculations neuves des véhicules de transport de marchandises hors camionnettes.....	17
Figure 15 : Evolution des immatriculations neuves des véhicules spéciaux.....	18

## I. Une reprise pour le secteur après une année marquée par la crise sanitaire

Concernant les immatriculations neuves, tous genres de véhicules confondus, pour porter une vue globale sur l'année 2021, il faut constater que 17316 véhicules neufs ont été immatriculés en Martinique, dont 75 % dans la catégorie des voitures particulières.

Le nombre total d'immatriculations, après avoir chuté en 2020 de 24 % par rapport à 2019 (soit 4555 unités), regagne 14 points en 2021. L'avènement de la crise sanitaire en 2020 a marqué significativement les volumes de ventes de véhicules. Cependant, alors même que la crise est encore d'actualité, le nombre de véhicules neufs immatriculés en 2021 correspond déjà à près de 90 % à celui de 2019 qui était une bonne année.

Tableau 1 : Immatriculations de véhicules neufs en Martinique

GENRE	2017	2018	2019	2020	2021
Autobus et autocar	22	66	67	83	77
Camionnettes	1 933	2 194	1 898	1 697	2 481
Camions	55	70	54	54	78
Tracteurs routiers	14	30	19	20	21
Cyclomoteurs	501	89	194	172	192
Motocycles	748	589	649	761	994
Remorques	77	59	86	91	88
Semi-remorques	33	16	20	32	20
Tracteurs agricoles	79	111	94	148	136
Divers agricoles	12	20	17	15	21
VASP	312	168	187	144	266
Voitures	30	29	29	20	23
Véhicules particuliers	14 532	15 319	15 824	11 346	12 919
<b>Total</b>	<b>18 348</b>	<b>18 760</b>	<b>19 138</b>	<b>14 583</b>	<b>17 316</b>



Lamentin@DEAL972



On peut noter une chute significative des ventes entre juillet et septembre. Sans cette baisse, les chiffres auraient pu atteindre de nouveau le niveau de 2019.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette inflexion saisonnière inhabituelle : des problèmes d'approvisionnement de véhicules (pénurie de composants électroniques), des réorientations des budgets familiaux au profit de voyages de nouveau possibles à l'occasion de l'assouplissement des restrictions aériennes, ou encore un moindre intérêt et usage du véhicule induit par une nouvelle période de limitation des déplacements sur l'île.

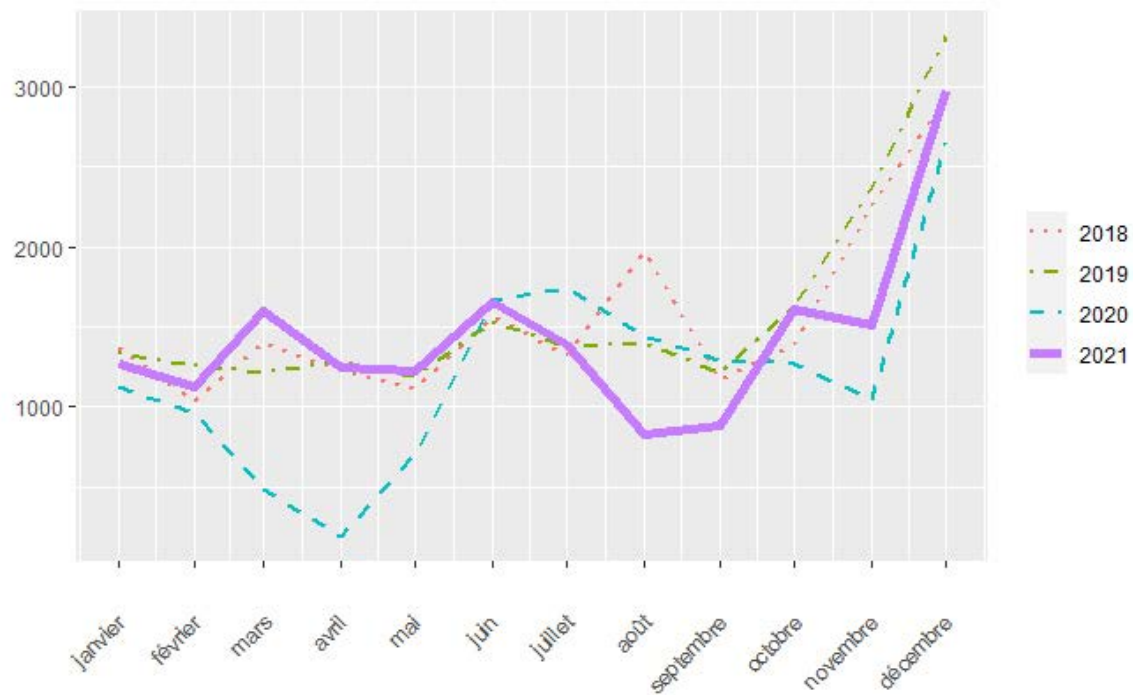


Figure 1 : Evolution des immatriculations neuves de véhicules en Martinique



## Les chiffres de l'année, tous genres de véhicules, mois par mois

Tableau 2 : Immatriculations mensuelles de véhicules neufs particuliers en Martinique en 2021

Genre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Autobus et autocar	9	3	4	12	4	13	3	2	0	10	3	14
Camionnettes	205	174	215	212	211	201	170	152	161	256	167	357
Camions	4	4	13	10	9	6	5	6	7	4	6	4
Tracteurs routiers	2	3	1	0	0	1	5	1	0	3	1	4
Cyclomoteurs	12	22	27	15	20	24	5	8	9	16	15	19
Motocycles	78	52	71	71	69	117	90	70	90	85	86	115
Remorques	7	6	7	7	11	8	9	5	12	5	7	4
Semi-remorques	5	0	1	0	0	1	1	1	5	3	1	2
Tracteurs agricoles	12	17	9	6	9	21	5	8	13	9	10	17
Divers agricoles	3	1	2	2	3	2	2	0	1	2	1	2
VASP	33	13	22	10	11	22	16	6	41	21	39	32
Voiturettes	3	0	4	2	1	1	2	3	1	3	2	1
Véhicules particuliers	896	833	1 219	897	871	1 239	1 074	569	540	1 193	1 176	2 412
<b>Total</b>	<b>1 269</b>	<b>1 128</b>	<b>1 595</b>	<b>1 244</b>	<b>1 219</b>	<b>1 656</b>	<b>1 387</b>	<b>831</b>	<b>880</b>	<b>1 610</b>	<b>1 514</b>	<b>2 983</b>

## II. Après le creux, une reprise des ventes particulièrement favorable aux véhicules hybrides



Véhicule Hybride@DEAL972

Figure 2 : Evolution des immatriculations neuves de véhicules dans les DOM à partir de 2004

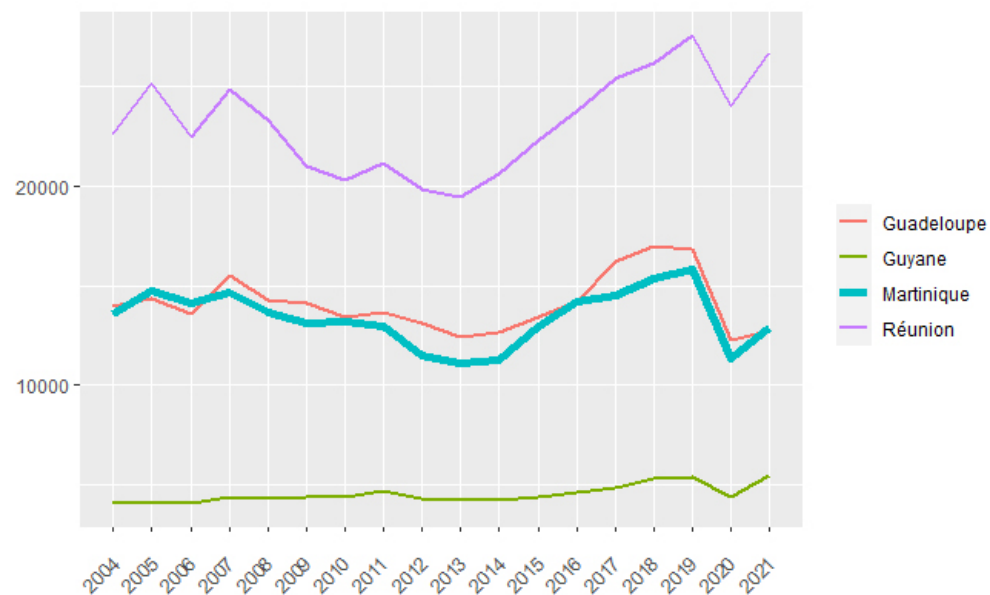


Tableau 3 : Immatriculations de véhicules neufs particuliers dans les départements d'outre-mer

DOM	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Guadeloupe	14 084	13 459	13 688	13 140	12 453	12 642	13 423	14 205	16 170	16 998	16 780	12 246	12 758
Martinique	13 142	13 171	12 951	11 524	11 081	11 296	12 935	14 192	14 532	15 319	15 824	11 346	12 919
Guyane	4 446	4 385	4 701	4 334	4 260	4 253	4 414	4 673	4 865	5 352	5 401	4 385	5 461
Réunion	20 935	20 263	21 087	19 795	19 464	20 612	22 298	23 706	25 322	26 158	27 511	23 966	26 660
<b>Total</b>	<b>52 607</b>	<b>51 278</b>	<b>52 427</b>	<b>48 793</b>	<b>47 258</b>	<b>48 803</b>	<b>53 070</b>	<b>56 776</b>	<b>60 889</b>	<b>63 827</b>	<b>65 516</b>	<b>51 943</b>	<b>57 798</b>



Véhicules neufs@DEAL972

Après avoir été particulièrement touchée par la crise économique de 2009, la Martinique avait amorcé depuis 2013 une reprise des immatriculations des véhicules neufs particuliers comme dans les autres territoires ultramarins. Cette reprise a été largement impactée par la crise sanitaire en 2020.

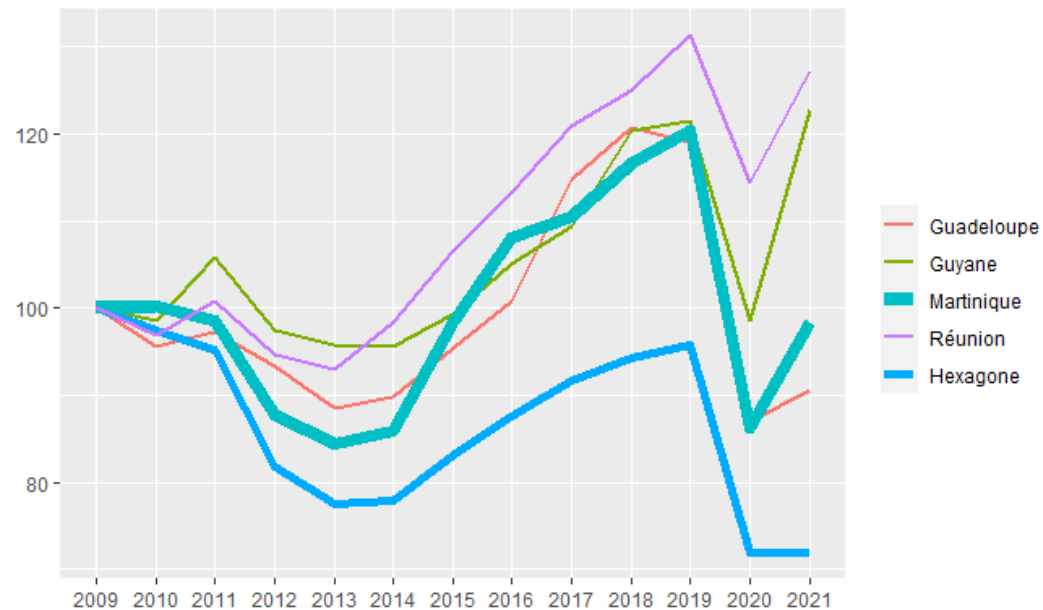
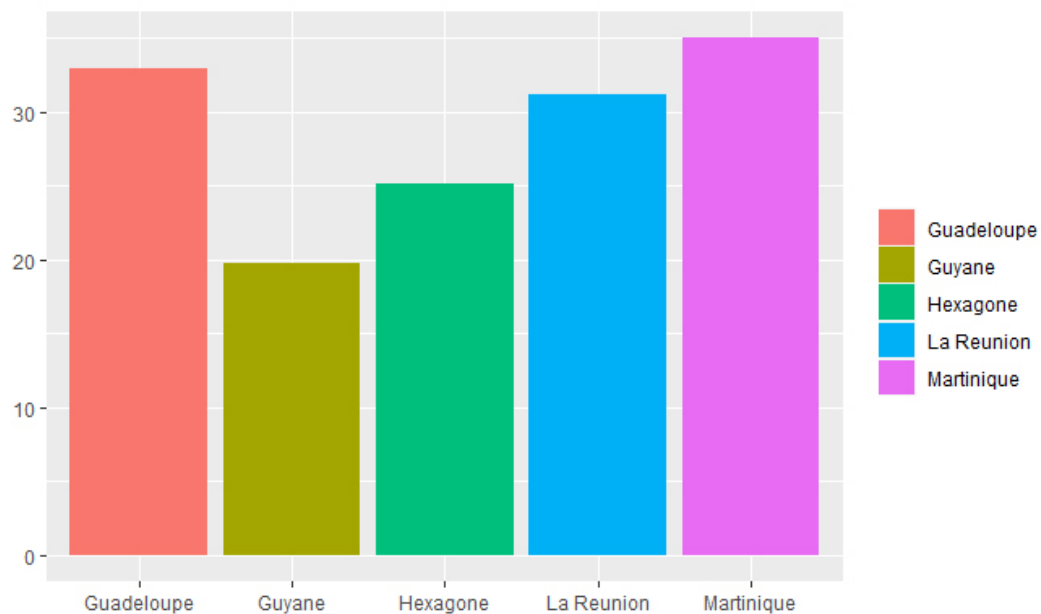


Figure 3 : Evolution des immatriculations neuves de véhicules dans les territoires ultramarins à partir de 2009 en base 100

Figure 4 : Nombre de véhicules particuliers neufs immatriculés en 2021 dans les DOM - hors Mayotte - pour 1000 habitants



En 2021, 12 919 voitures particulières neuves ont été immatriculées en Martinique, soit **22 %** du nombre total des DOM, avec un nombre de ventes pour 1000 habitants supérieur à celui des autres DOM et même de l'hexagone.



En 2021, les voitures neuves à motorisation essence représentent **69.5 %** des ventes contre **70.8 %** en 2020, et **77.4 %** en 2019

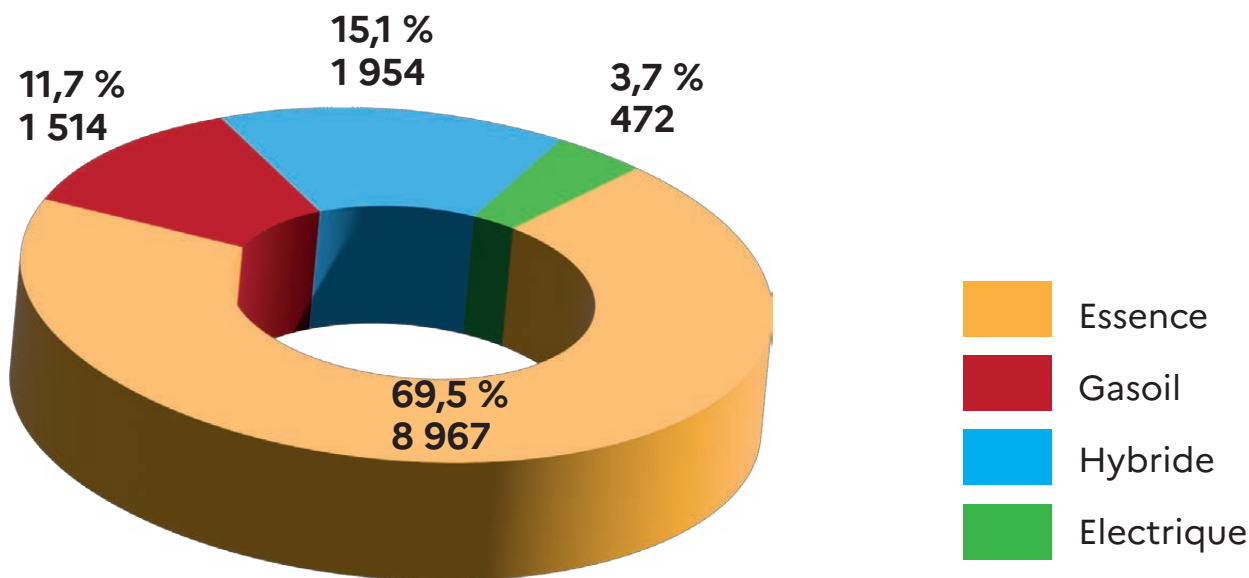


Figure 5 : Immatriculations des véhicules neufs selon la motorisation

Tableau 4 : Evolution de la part des différents modes de motorisation dans les achats de véhicules neufs

libelle	2019	2020	2021
Electrique	1	2	3,7
Hybride	3	8	15,1
Gasoil	19	19	11,7
Essence	77	71	69,5

On peut noter une progression significative des ventes de véhicules à motorisation alternative : le nombre de vente de véhicules hybrides a presque doublé par rapport à 2020 (+ 12 % par rapport à 2019).

Les véhicules particuliers sont acquis dans **63,1 %** des cas par des particuliers, soit une baisse de près de 7 % par rapport à l'année précédente. Les véhicules détenus par les sociétés présentent un taux de diésélisation (rapport du nombre de véhicules diesels sur le nombre de véhicules thermiques) toujours presque deux fois plus élevé (15,8 %) que ceux détenus par des particuliers (9,3 %).

Figure 6 : Immatriculations des véhicules neufs particuliers selon la nature de l'acheteur

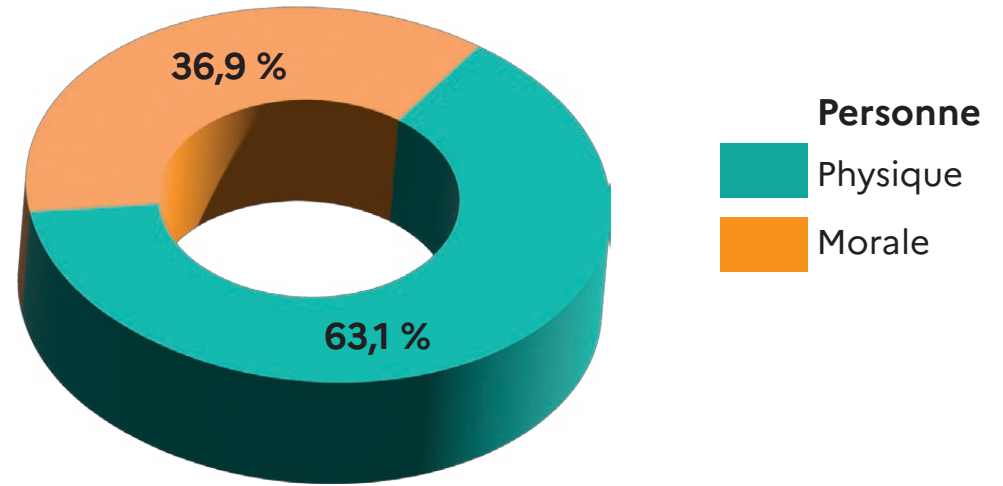
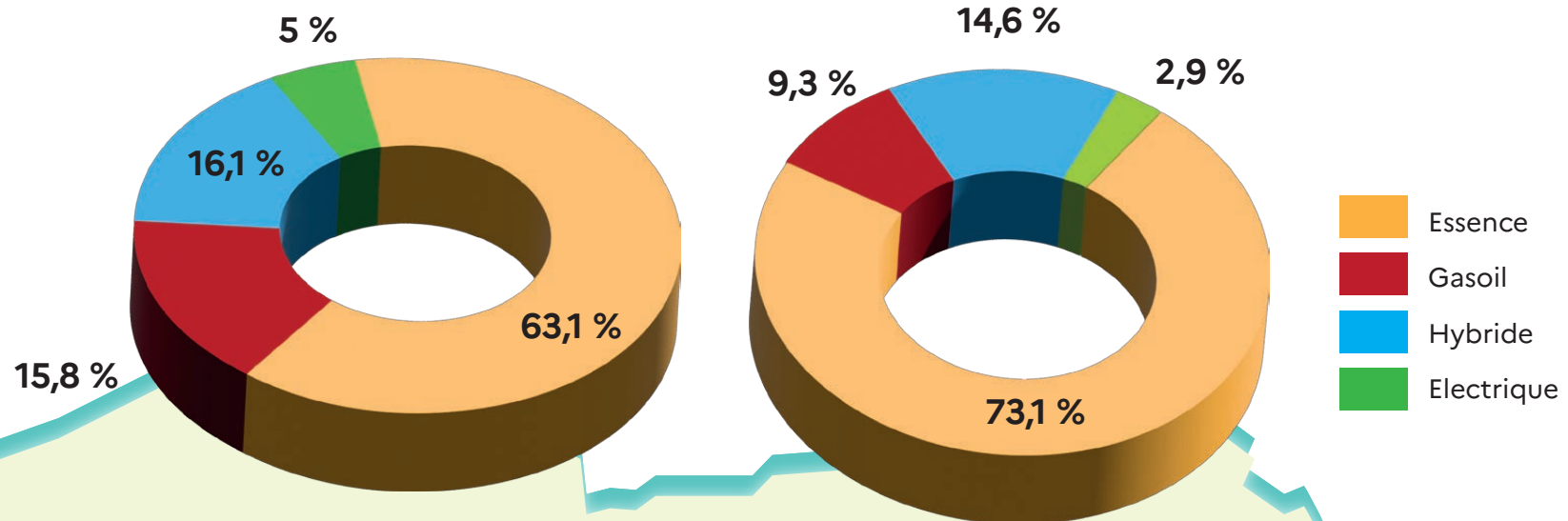


Figure 7 : Immatriculations des véhicules neufs selon la motorisation et la nature de l'acheteur

Personne Morale

Personne Physique



La puissance administrative des immatriculations neuves reste principalement inférieure à 6 CV, comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Les ventes de véhicules d'une puissance fiscale comprise entre 7 CV et 11 CV sont en nette progression, dépassant même les chiffres de 2019. Cette tendance à se porter sur des véhicules plus puissants (dont les SUV), déjà observée les années précédentes, se confirme donc.

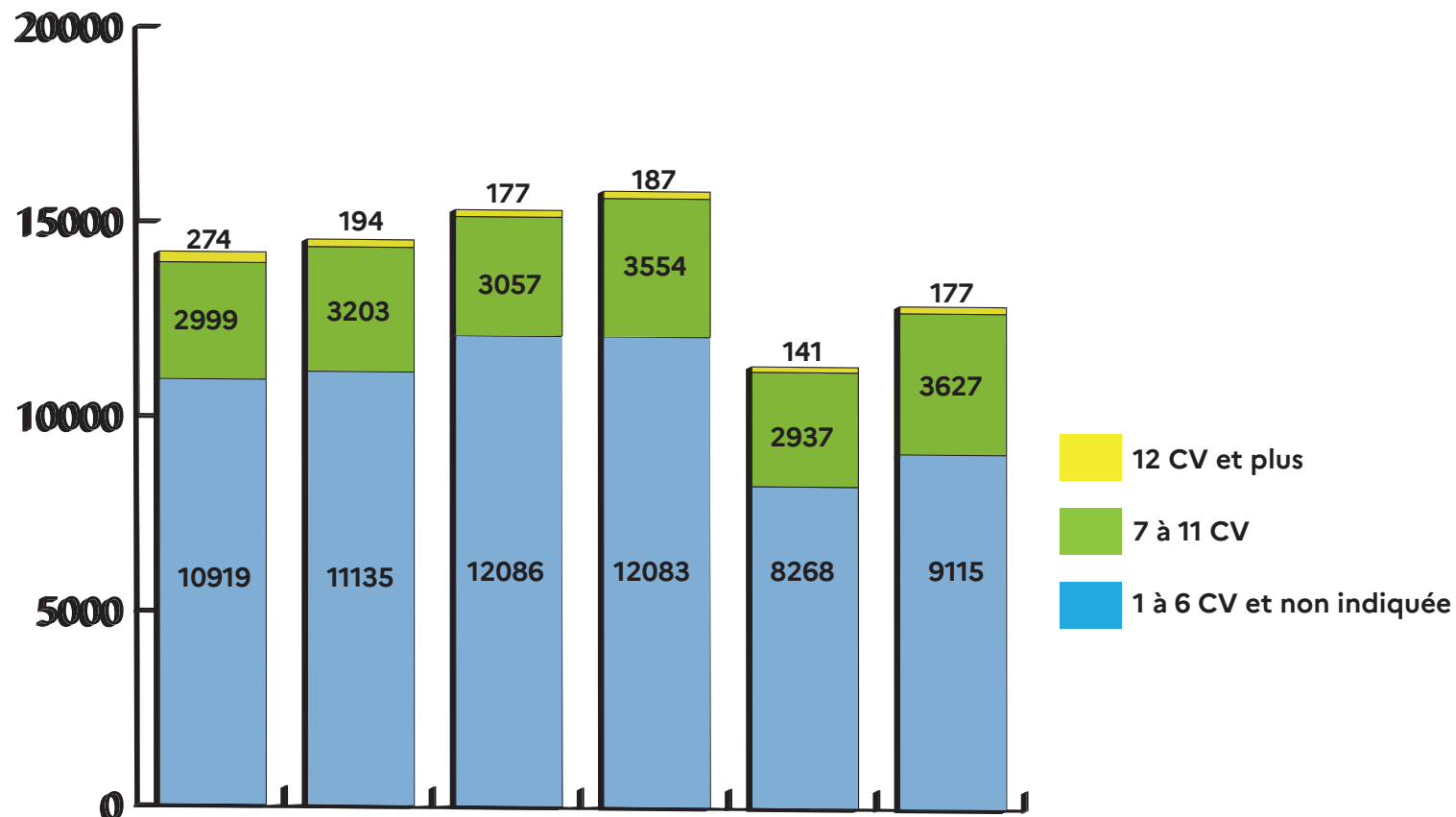


Figure 8 : Immatriculation des voitures particulières neuves par puissance administrative



## Bus et Autocars : le nombre d'immatriculations se maintient

### III. Les autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze catégories de véhicules, qui ont été regroupées ici en cinq ensembles:

- autobus et autocars,
- véhicules automoteurs spécialisés,
- deux roues motorisés,
- véhicules de transport de marchandises
- et enfin les véhicules agricoles.

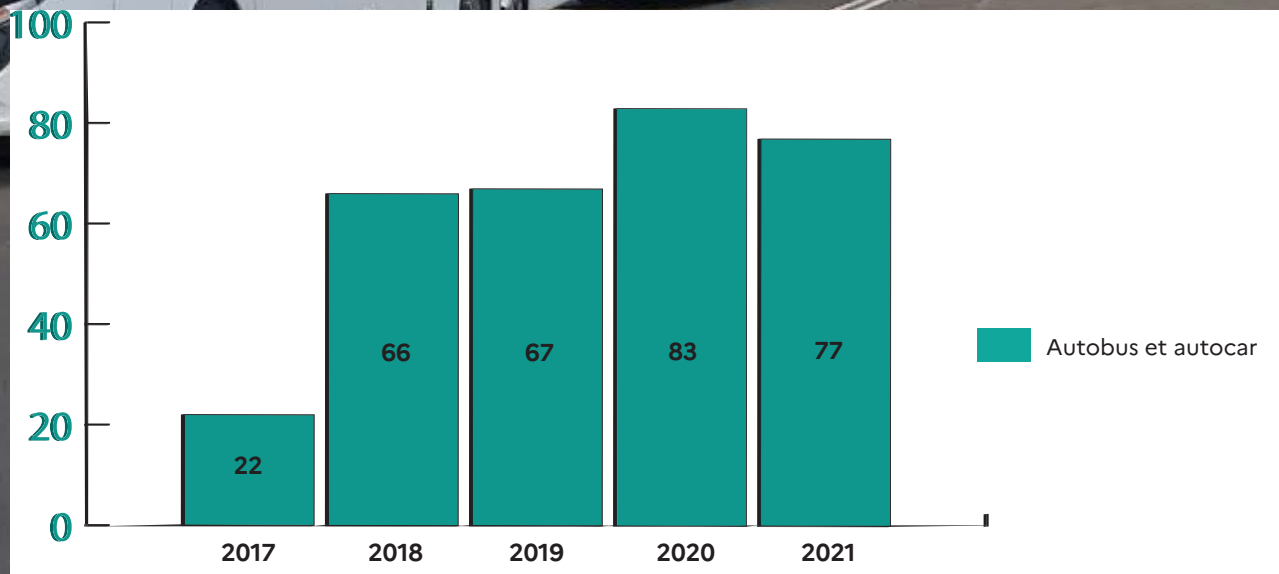


Figure 9 : Evolution des immatriculations neuves des bus



## Les immatriculations des véhicules spécialisés augmentent

Les immatriculations de véhicules Automoteurs SPécialisés (VASP) augmentent considérablement, avec un nombre ayant presque doublé par rapport à 2020. Ces chiffres peuvent être en partie expliqués par le renouvellement de la flotte du SDIS de Martinique.

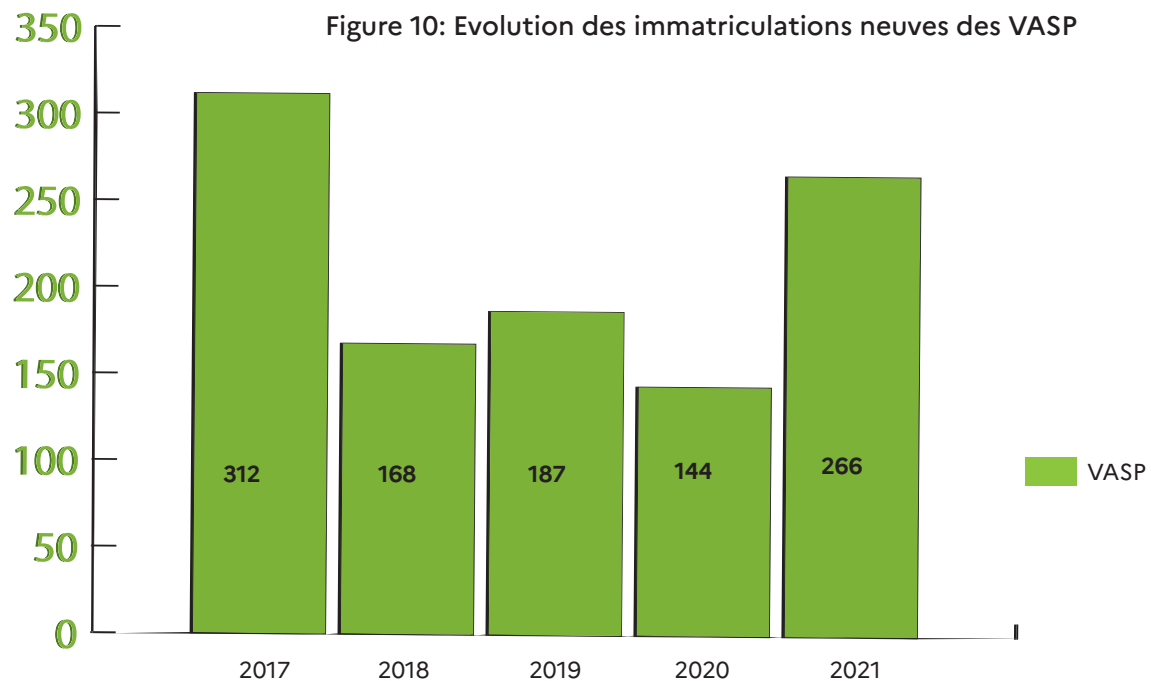
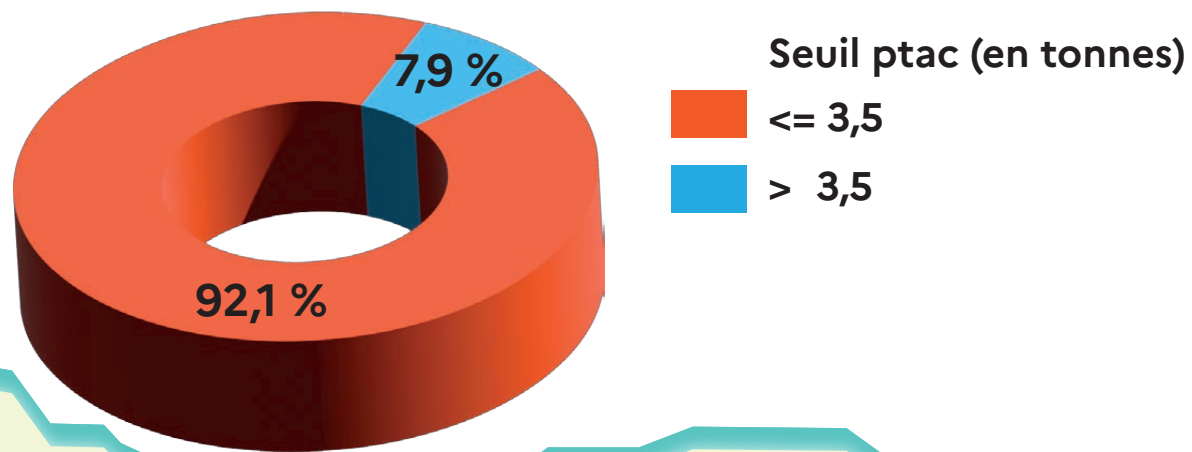


Figure 11 : Répartition des VASP Année 2021 Martinique



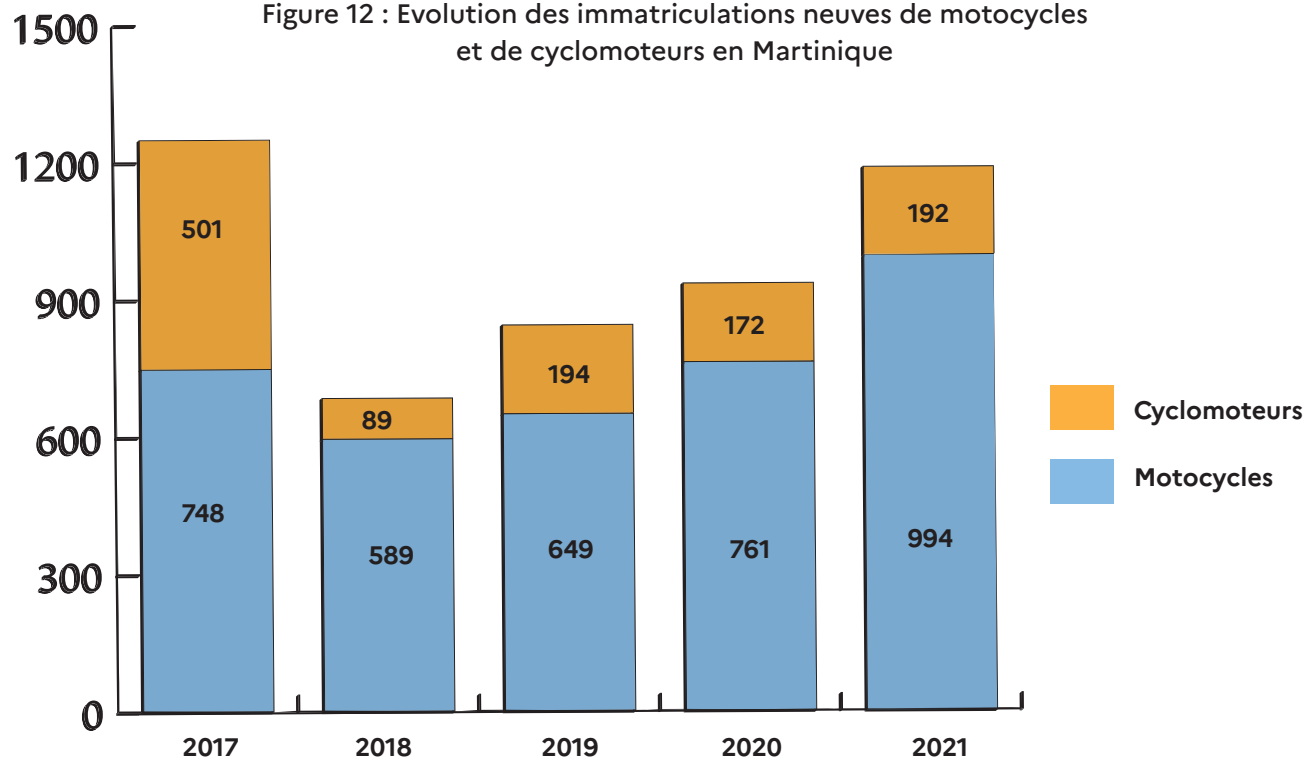
## Le marché des motos toujours en progression

En 2021, les motos neuves (catégorie regroupant les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur autres que les voiturettes et les motocyclettes) immatriculés en Martinique représentent **5.74 %** du nombre total de véhicules neufs immatriculés.



Motocyclettes@DEAL972

Figure 12 : Evolution des immatriculations neuves de motos et de cyclomoteurs en Martinique



DOM	2017	2018	2019	2020	2021
Guadeloupe	965	347	582	942	774
Guyane	2 110	1 239	1 660	2 220	2 942
La Reunion	2 589	766	1 526	1 716	1 177
Martinique	501	89	194	172	192

Tableau 5: Immatriculations neuves en Martinique de cyclomoteurs

## Stabilité en général des immatriculations des véhicules de transport de marchandise, mais nette augmentation au niveau des camionnettes

Le nombre d'immatriculations des véhicules de transport de marchandises en 2021 (2688) a effectué une belle hausse suite à trois années de tendance à la baisse.

Ainsi, camionnettes et camions représentent **14.78 %** des immatriculations de véhicules neufs en 2021.

En faisant un zoom sur les véhicules de transport de marchandises, hors camionnettes, le résultat est le suivant :

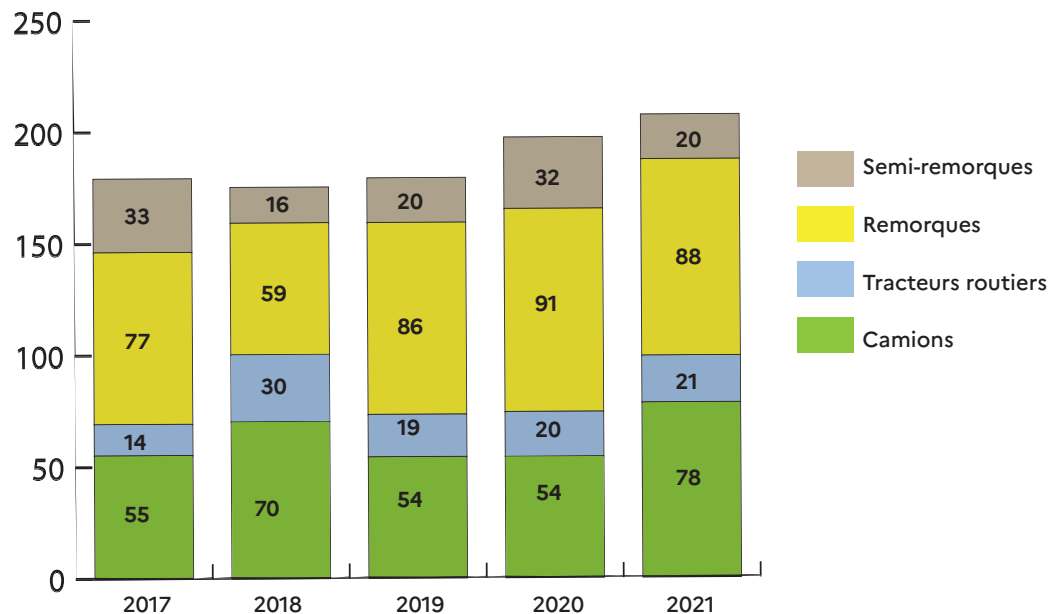


Figure 14 : Evolution des immatriculations neuves des véhicules de transport de marchandises hors camionnettes

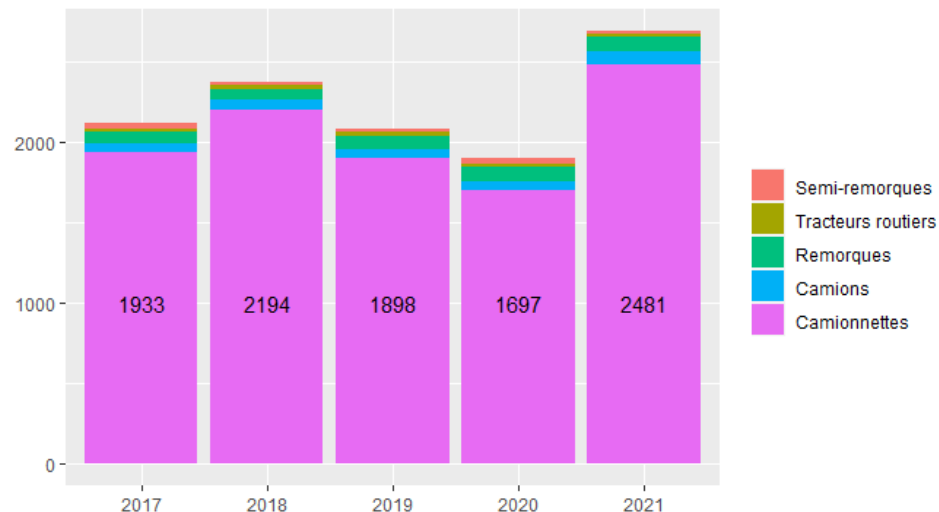


Figure 13 : Evolution des immatriculations neuves des véhicules de Transport de marchandise



Transport de marchandises@DEAL972

## Véhicules agricoles : Les chiffres se stabilisent

Les immatriculations d'engins agricoles neufs sont obligatoires depuis le 1er janvier 2013. Le nombre d'achats de tracteurs reste encore important cette année, probablement toujours en liaison avec les aides du Programme de Développement Rural de la Martinique.



Véhicule agricole@DEAL972

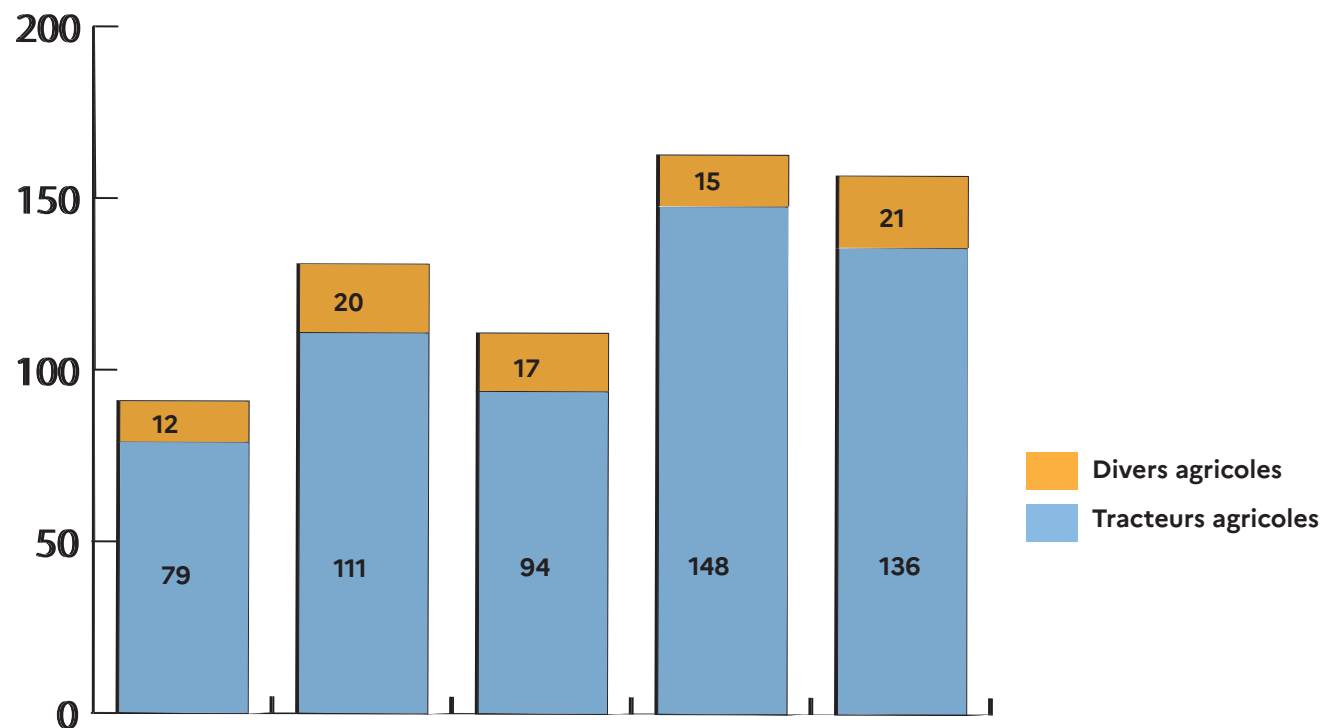


Figure 15 : Evolution des immatriculations neuves des véhicules spéciaux



#### IV. Parc total : un âge moyen des véhicules de 8 ans

L'âge moyen du parc total est donc d'environ **8 ans** (11 ans dans l'hexagone) sur la base des estimations consolidées au 1er janvier 2021 (données d'estimation les plus récentes à ce jour).

Enfin, pour conclure par un tout dernier chiffre global, au 31 décembre 2021, le parc total des véhicules particuliers en Martinique est estimé à **201 435 véhicules** (parc au 01/01/21 : 188 516 + ventes de 2021 : 12 919).

Énergie	Âge moyen	Effectif
Electrique et hydrogène	1	468
Essence	7	109 383
Essence hybride rechargeable	2	261
Gaz	10	15
Gazole	9	78 380
Gazole hybride rechargeable	1	9
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>188 516</b>

Tableau 6 : Age moyen des véhicules pour le parc au 01/01/2021

## Glossaire

### Les différentes catégories de véhicules

- **Voiture particulière et commerciale** : Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).
- **Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)** : Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).
- **Motocycle** : Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.
- **Cyclomoteur (autre que voiturette)** : Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.
- **Remorque légère et caravane** : Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.
- **Remorque routière (ou remorque lourde)** : Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.
- **Véhicule Automoteur Spécialisé (VASP)** : Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...).
- **Autobus** : Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout.

- **Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)** : Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.
- **Camion** : Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.
- **Semi-remorque** : Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.
- **Tracteur routier** : Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).
- **Tracteur agricole** : Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers
- **Engin agricole (autre que tracteur)** : Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

### Précision :

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaires, importés en transit, de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle.



## Crédits

### Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Martinique

BP 7212 Pointe de Jaham 97274 Schoelcher cedex

Tél. : 05 96 59 57 00 fax : 05 96 59 58 00

[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

### Service Connaissance Prospective Développement Territorial (SCPDT)

Unité Observation et Statistiques (UOeS)

#### Production des données et réalisation du document

Rodrigue MYRE chargé de production statistiques, UOeS

#### Production des données et réalisation du document

Laurent BELTRAN,  
chef UOes

#### Groupe de relecture

Laurent BRINO,  
chargé de mission politiques de mobilité et observation des transports  
Service Transport Mobilité Sécurité – STMS

#### Groupe de relecture

Damien HUOT-MARCHAND,  
chargé de mission santé-environnement, produits chimiques, filières déchets,  
au titre des VHU  
Service Risque Energie Climat - SREC

#### Relecture et validation hiérarchique

Alexis CEFBER,  
chef du service Connaissance, Prospective, Développement Territorial



**Direction de l'Environnement, de l'Aménagement  
et du Logement de Martinique**

B.P.7212 - Pointe de Jaham

97274 SCHOELCHER CEDEX

Tél : 0596 59 57 00

[www.martinique.developpement-durable.gouv.fr](http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr)

